

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **21 avril 2011**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

**1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ**

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DELAGE Gilbert	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LANDRY Mario	Ville de Rivière-du-Loup (représentant dûment mandaté)
OUELLET Rémi	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (représentant dûment mandaté)
ROY André <sup>(1)</sup>	Saint-Arsène (prend son siège au point 3)
THIBAULT Réal	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Linda Mimeault, adjointe à la direction et monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire.

Sont absents :

Les conseillers Napoléon Lévesque (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup dûment représenté par Rémi Ouellet), Michel Morin (Ville de Rivière-du-Loup dûment représenté par Mario Landry) et Louis Vadeboncoeur (Notre-Dame-du-Portage).

(1) Le conseiller André Roy prend son siège au cours du point 3.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h 2.

2011-04-146-C

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

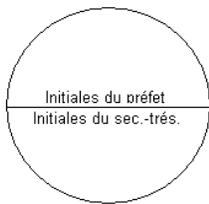
Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

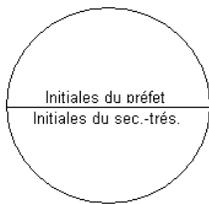
**Adoptée à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR**

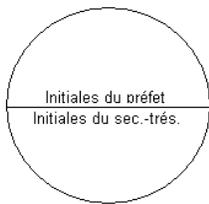
- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**



3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2011 avec modifications s'il y a lieu**
5. **Première période de questions du public (10 minutes)**
6. **États financiers consolidés 2010**
  - 6.1 Présentation et acceptation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010
  - 6.2 Autorisation pour aller en appel d'offres pour la vérification comptable, années 2011, 2012 et 2013
7. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
8. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
  - 8.1 Autorisation de virements budgétaires
  - 8.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
  - 8.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
  - 8.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
9. **Aménagement du territoire**
  - 9.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
    - 9.1.1 Règlement numéro 659-11 de la municipalité de Saint-Antoine
  - 9.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
    - 9.2.1. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1717 de la Ville de Rivière-du-Loup
    - 9.2.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1719 de la Ville de Rivière-du-Loup
  - 9.3 Dépôt du procès-verbal de la consultation publique sur le projet de règlement numéro 175-10 modifiant le schéma d'aménagement tenu le 17 mars 2011
  - 9.4 Adoption du règlement numéro 175-10 modifiant le schéma d'aménagement (périmètre d'urbanisation de la Ville de Rivière-du-Loup)
10. **Développement culturel (programme VVAP)**
11. **Gestion des matières résiduelles**
  - 11.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 31 mars 2011
  - 11.2 Conformité du projet de biométhanisation de la SÉMER au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC
12. **Terres publiques intramunicipales déléguées (TPI)**
  - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif et suivi des recommandations
  - 12.2 Autorisation de signature de la Convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le Groupement forestier et agricole Taché et des autres documents s'y rattachant
13. **Cours d'eau et gestion par bassin versant**
  - 13.1 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau ruisseau des Castors (no 14102) à Saint-Épiphanie



- 13.2 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau du Petit Lac (no 7579) à Cacouna
  - 13.3 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Juste Plourde (no 4155) à Rivière-du-Loup
  - 13.4 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Moreault (no 14454) à Saint-Arsène
  - 13.5 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Lebel (no 2853) à Saint-Arsène
- 14. Administration générale**
- 14.1 Acceptation du renouvellement de la couverture d'assurances générales par la MMQ pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012
- 15. Évaluation municipale**
- 15.1 Autorisation à madame Julie Avoine d'assister au congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec
  - 15.2 Autorisation d'embaucher un étudiant en évaluation municipale pour la période estivale
- 16. Ratification des décisions ou des recommandations du comité administratif de la séance tenue le 30 mars 2011**
- 17. Perception des droits aux exploitants des carrières et de sablières**
- 17.1 Adoption du règlement numéro 178-11 modifiant le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de permettre au conseil de la MRC de modifier exceptionnellement les critères de répartition du fonds
- 18. Nomination de représentants sur divers organismes externes de la MRC**
- 18.1 Nomination au poste coopté au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup
- 19. Sécurité incendie**
- 19.1 Autorisation d'ouverture d'un poste à temps partiel d'un coordonnateur(trice) à la sécurité incendie
  - 19.2 Migration des équipements de télécommunication d'urgence vers la technologie numérique
  - 19.3 Nomination au comité d'analyse et de rédaction de la réglementation applicable sur le territoire de la MRC en matière de prévention et de sécurité incendie
- 20. Prévention en sécurité incendie**
- 20.1 Autorisation d'ouverture d'un poste à temps partiel de chef à la prévention incendie relatif à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie
- 21. Pacte rural**
- 21.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 13 avril 2011
    - 21.1.1 Publication d'un livre « Le commerce et la villégiature aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles à Cacouna »/dossier présenté par le journal Épik
    - 21.1.2 Caractérisation des paysages de Notre-Dame-du-Portage/dossier présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage
    - 21.1.3 Parcours de « Disc golf »/dossier présenté par la municipalité de Saint-Antonin



- 21.1.4 Agrandissement et mise à niveau du complexe Louis Santerre/dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien
- 21.1.5 Étude des besoins en service de garde/dossier présenté par la Table Famille des 5 Cantons
- 21.2 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 15 décembre 2010
  - 21.2.1 Coopérative de santé de Saint-Hubert/dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert
- 21.3 Avis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Plan de travail actualisé du Pacte rural

**22. Traitement et valorisation des matières résiduelles**

- 22.1 Acceptation de la demande de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) visant à réaliser leurs travaux de comptabilité

**23. Sécurité publique (SQ)**

- 23.1 Dépôt du rapport trimestriel (1er janvier au 31 mars 2011) concernant la perception des constats d'infraction

**24. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté**

- 24.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 22 mars 2011
  - 24.1.1 Coopérative de solidarité Santé Saint-Hubert/dossier présenté par la Coopérative de Solidarité Santé Saint-Hubert

**25. Affaires nouvelles**

**26. Deuxième période de questions du public**

**27. Clôture de la séance**

2011-04-147-C

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2011 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**

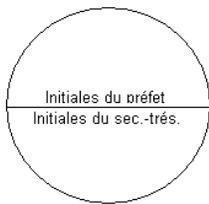
Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2011 soit approuvé en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Un citoyen interroge le préfet sur les difficultés vécues par une famille de L'Isle-Verte pour leur approvisionnement en eau potable dans le cadre des travaux de prolongement de l'autoroute 20, ainsi que sur la possibilité de modifier le protocole de soutien financier de la MRC à Co-éco afin que les écocentres du territoire de la MRC soient ouverts à l'année.



2011-04-148-C

2011-04-149-C

## 6. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2010

### 6.1 Présentation et acceptation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010

Présentation aux élus, par madame Josée Emmell de la firme Mario Sirois agissant à titre de vérificateur, du rapport financier consolidé de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Mario Landry et résolu :

**QUE** le rapport financier consolidé, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010 présenté par la firme Mario Sirois, soit accepté tel que déposé et que copie soit classée sous la cote « Rapport financier 2010 consolidé » et qu'une copie soit expédiée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 6.2 Autorisation pour aller en appel d'offres pour la vérification comptable, années 2011, 2012 et 2013

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à aller en appel d'offres pour la vérification comptable, et ce, pour les années 2011, 2012 et 2013.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 7. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

### Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup

Madame Monic Vézina fait parvenir à la MRC copie du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de leur Commission scolaire pour les années 2011-2012 à 2013-2014.

### Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Madame Christine Saint-Pierre annonce que la contribution financière du Ministère pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel s'établira à 20 000 \$ pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011. Les modalités relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention seront détaillées dans une entente à intervenir.

### Les Entreprises Lavoie Dion inc. et Gilbert Dion et Josée Lavoie

Cette entreprise et monsieur Gilbert Dion et madame Josée Lavoie transmettent à la MRC une mise en demeure de cartographeur le milieu humide contenu sur les lots 82 et 87 du cadastre de Saint-Arsène et de revoir le schéma d'aménagement en conséquence.

### **Hydro-Québec Distribution**

Monsieur Francis Roy, directeur régional Matapédia, informe la MRC à la suite de la résolution qui lui a été transmise qu'actuellement il n'y a aucun projet de restructuration pouvant occasionner des pertes d'emploi au bureau d'Hydro-Québec à Rivière-du-Loup.

### **Ministre délégué aux Transports**

Monsieur Dany Hubert, directeur du cabinet du ministre, transmet à la MRC copie conforme d'une lettre adressée au maire de la municipalité de Saint-Siméon dans laquelle il indique que le ministère des Transports examinera les besoins reliés au service de traversier entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon et à sa prolongation.

### **Municipalité régionale de comté de Témiscouata**

La MRC de Témiscouata fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle elle appuie les résolutions de la Ville et de la MRC de Rivière-du-Loup afin que le nombre d'employés d'Hydro-Québec à Rivière-du-Loup ne soit pas diminué et formule la même demande pour le poste d'Hydro-Québec à Dégelis.

### **Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger**

Madame Yvette Beaulieu, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle la municipalité appuie la Ville d'Amqui afin de presser le gouvernement du Québec d'entreprendre des démarches visant l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales.

### **Municipalité de Saint-Antonin**

Madame Louisiane Dubé, directrice générale adjointe, transmet à la MRC copie d'une résolution adressée à la Ville de Rivière-du-Loup par laquelle la municipalité demande son adhésion à la cour municipale de Rivière-du-Loup.

### **Fédération québécoise des municipalités**

Monsieur Bernard Généreux, président, invite les élus à assister aux Rendez-vous du président qui aura lieu le 4 mai prochain à 19 h à L'Isle-Verte afin de discuter des principaux enjeux de la région.

### **Municipalité de Cacouna**

Madame Madeleine Lévesque, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution du conseil de la municipalité indiquant qu'il accepte de faire partie de l'entente intermunicipale (*note : en voie d'élaboration*) relative à la collecte des matières résiduelles organiques.

### **Société d'habitation du Québec**

Madame Marie-Pier Gagnon, conseillère en gestion, indique que la SHQ accepte les états certifiés des débours et encaissements pour l'année 2010 conformément à l'entente liant la MRC et la SHQ.

### **Jeune Chambre de Rivière-du-Loup**

La Jeune Chambre de Rivière-du-Loup transmet à la MRC une demande de commandite dans le cadre de la présentation, le 14 mai prochain, de la dix-huitième édition des Prix Chrysalides-Spécial 50<sup>e</sup> anniversaire.



Résolution :

Il est proposé par le conseiller Mario Landry appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) accepte de verser une aide financière, au montant de 250 \$ à la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup dans le cadre de la dix-huitième édition des « Prix Chrysalides »;
- 2) souhaite que la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant les appuis financiers à l'activité, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-151-C

Table des préfets du Bas-Saint-Laurent

Monsieur Jean-Pierre Laplante, secrétaire, transmet à la MRC copie d'une résolution pour appui concernant le financement de la table des préfets.

Résolution :

**Financement annuel de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent**

**ATTENDU** que le MAMROT ne désire plus financer le fonctionnement des tables de préfets, dont celle du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU** que la Table des préfets souhaite en perpétuer son fonctionnement, compte tenu de ses effets bénéfiques;

**ATTENDU** que la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent assurera son fonctionnement pour 2011 à même ses fonds;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** pour 2012 et les années subséquentes, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup confirme son intention d'octroyer 1 000 \$ annuellement pour le fonctionnement de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-152-C

Club optimiste de Rivière-du-Loup

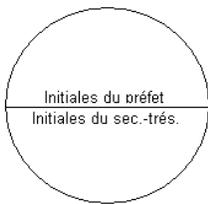
Monsieur Isidore Charron, président, sollicite le support financier de la MRC pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du Club qui sera souligné le 28 mai prochain.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le versement d'une aide financière, au montant de 100 \$ (commanditaire argent), au Club optimiste de Rivière-du-Loup afin de souligner leur 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

**Adoptée à l'unanimité.**



**Parc-Aventure Mont-Citadelle/Coopérative de solidarité du Mont-Citadelle**

Monsieur Richard Dubé, président de la Coopérative et madame Michelle Caron, présidente du Parc, offrent à la MRC, à titre de membre, de souscrire à des parts privilégiées de la Coopérative.

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

2011-04-153-C

**Fondation Annette Cimon-Lebel**

La Fondation Annette Cimon-Lebel tiendra son 15<sup>e</sup> tournoi de golf au Club de golf de Rivière-du-Loup. Les représentants de la MRC sont invités à y participer ou à contribuer à la Fondation.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QU'**une somme de 125 \$ soit versée à titre de don de la MRC dans le cadre d'une activité de financement de la Fondation Annette Cimon-Lebel (tournoi de golf du 17 juin prochain).

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-154-C

**La Marche de la mémoire, Société Alzheimer**

La Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent a entrepris l'organisation de la Marche de la mémoire afin d'amasser des fonds qui permettront d'accroître les services offerts aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs proches et de sensibiliser la population face à cette réalité.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil autorise un don de 125 \$ au bénéfice de la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent à l'occasion de la Marche de la mémoire qui aura lieu le 29 mai 2011 à Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

8. **REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

8.1 **Autorisation de virements budgétaires**

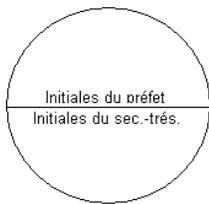
Aucun virement budgétaire n'est nécessaire.

2011-04-155-C

8.2 **Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 181,03 \$ soient approuvées et ratifiées;



**QU'**une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-156-C

**8.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services**

Il est proposé par le conseiller Mario Landry appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 715,45 \$;

**QU'**une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-157-C

**8.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Mario Landry appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

**QUE** la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	1 174 450,31 \$
Total des comptes à payer :	<u>52 532,32 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>1 226 982,63 \$</u>

**QU'**une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

**QUE** monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

**Adoptée à l'unanimité.**

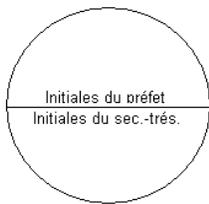
**9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**9.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités**

2011-04-158-C

**9.1.1 Règlement numéro 659-11 de la municipalité de Saint-Antonin**

Madame Louisiane Dubé, directrice générale adjointe, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 659-11 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin d'autoriser la construction en bordure de rues privées à l'intérieur des zones 91-C et 101-I.



Résolution :

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 20 avril 2011, le règlement numéro 659-11 modifiant son règlement de zonage numéro 311 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 21 avril 2011;

**ATTENDU** la recommandation favorable du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

**ATTENDU** que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et activités agricoles (LPTAA);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 659-11 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité.**

9.2 **Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités**

2011-04-159-C

9.2.1 **Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1717 de la Ville de Rivière-du-Loup**

M. Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivière-du-Loup, transmet à la MRC, pour avis, le règlement numéro 1717.

Résolution :

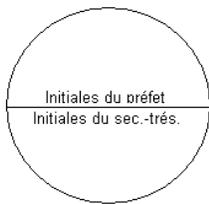
**ATTENDU** que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 23 mars 2011, le règlement numéro 1717 concernant la réalisation de travaux de prolongement des infrastructures d'égout sanitaire sur la rue Témiscouata Sud et pourvoyant à un emprunt de 400 000 \$;

**ATTENDU** que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 28 mars 2011;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :



2011-04-160-C

**QUE** ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1717 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux de prolongement des infrastructures d'égout sanitaire sur la rue Témiscouata Sud et pourvoyant à un emprunt de 400 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

9.2.2 **Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1719 de la Ville de Rivière-du-Loup**

M. Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivière-du-Loup, transmet à la MRC, pour avis, le règlement numéro 1719.

Résolution :

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 28 mars 2011, le règlement numéro 1719 concernant la réalisation de travaux municipaux pour le déplacement et le remplacement de conduites d'aqueduc et de refoulement dans le cadre des travaux de reconstruction du pont situé sur la petite rivière du Loup, sur la route 132, réalisés par le ministère des Transports du Québec et pourvoyant à un emprunt de 223 000 \$;

**ATTENDU** que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 8 avril 2011;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

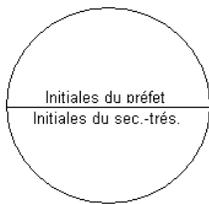
**QUE** ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1719 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux municipaux pour le déplacement et le remplacement de conduites d'aqueduc et de refoulement dans le cadre des travaux de reconstruction du pont situé sur la petite rivière du Loup, sur la route 132, réalisés par le ministère des Transports du Québec et pourvoyant à un emprunt de 223 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-161-C

9.3 **Dépôt du procès-verbal de la consultation publique sur le projet de règlement numéro 175-10 modifiant le schéma d'aménagement tenue le 17 mars 2011**

Le procès-verbal de la consultation publique sur le projet de règlement numéro 175-10 modifiant le schéma d'aménagement tenue le 17 mars 2011 a été remis aux conseillers avant la présente séance.



Résolution :

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris  
appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du procès-verbal de la consultation publique sur le projet de règlement numéro 175-10 modifiant le schéma d'aménagement tenue le 17 mars 2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-162-C

9.4 **Adoption du règlement numéro 175-10 modifiant le schéma d'aménagement (périmètre d'urbanisation de la Ville de Rivière-du-Loup)**

**ATTENDU** que les règlements numéros 52-87, 61-88 et 65-88 relatifs au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup sont entrés en vigueur le 9 juin 1988;

**ATTENDU** que ces règlements ont déjà été amendés par les règlements numéros 84-92, 85-92, 96-94, 97-94, 104-97, 105-97, 118-00, 123-01, 124-01, 125-01, 126-02, 128-02, 130-03, 134-04, 140-05, 157-08, 159-08, 160-08, 161-08 et 169-09;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité régionale de comté peut modifier son schéma d'aménagement en se conformant aux dispositions des articles 47 à 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité régionale de comté juge opportun de modifier son schéma d'aménagement;

**ATTENDU** que le présent règlement vise à agrandir de 133,6 hectares, au schéma d'aménagement, le périmètre d'urbanisation de la ville de Rivière-du-Loup à même une partie de l'aire d'affectation agricole, au sud de la rue Léo-Bourgouin, jusqu'au poste de la Sûreté du Québec à l'ouest, et à réduire ce périmètre d'urbanisation de 74,1 hectares en affectant à l'aire forestière une bande de terrain située au sud de la voie ferrée, dans le parc industriel de la ville;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 16 septembre 2010 relativement à l'adoption du présent règlement;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été adopté le 24 novembre 2010 par la résolution numéro 2010-430-C et qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement s'est tenue le 17 mars 2011;

**ATTENDU** que tous les membres présents de ce conseil déclarent avoir lu le règlement dont copie leur a été transmise dans les délais requis par la loi et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

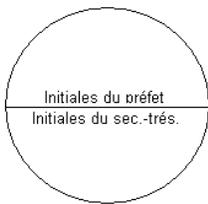
**ATTENDU** que l'objet et la portée de ce règlement ont été mentionnés aux membres du conseil présents;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) adopte le règlement numéro 175-10 modifiant les règlements numéros 52-87, 61-88 et 65-88 et leurs amendements subséquents relatifs au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup;



- 2) autorise le secrétaire-trésorier à faire publier, en temps opportun, un avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 175-10**  
**visant à modifier les règlements numéros 52-87, 61-88 et 65-88 et leurs amendements subséquents relatifs au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup afin de modifier le périmètre d'urbanisation de la ville de Rivière-du-Loup**

---

LE CONSEIL DE LA MRC STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**Article 2 : Périmètre d'urbanisation de Rivière-du-Loup**

Le périmètre d'urbanisation est modifié de telle sorte qu'il est réduit de 74,1 hectares par le retrait d'un terrain situé entre les deux voies ferrées, dans la partie nord du parc industriel de la ville de Rivière-du-Loup. Ce terrain est ainsi affecté à l'aire d'affectation forestière.

Le périmètre d'urbanisation est aussi modifié de telle sorte qu'il est agrandi de 133,6 hectares, à même une partie de l'aire d'affectation agricole et une partie de l'aire urbaine sans infrastructure, sur une partie des lots 24 à 53, situés au sud du boulevard de l'Hôtel-de-Ville et de la rue Léo-Bourgoin et au nord de l'autoroute 85, à Rivière-du-Loup. L'aire d'affectation agricole touchée par cet agrandissement est située hors de la zone agricole protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Le tout tel qu'illustré aux plans des annexes A et B faisant partie intégrante du présent règlement.

En conséquence de la modification illustrée aux annexes A et B, les plans suivants de l'atlas cartographique du schéma d'aménagement sont corrigés graphiquement pour ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et de l'aire d'affectation agricole :

- le plan numéro 2 à l'échelle de 1 : 40 000 des périmètres d'urbanisation de l'atlas cartographique;
- le plan à l'échelle de 1 : 50 000 intitulé « Schéma d'aménagement, Affectation du territoire »;
- le plan numéro 2.2.1 à l'échelle de 1 : 300 000 intitulé « Affectation du territoire ».

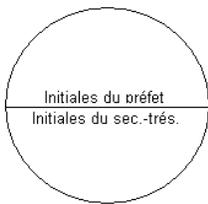
**Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Les annexes cartographiques de ce règlement sont classées sous la cote « Règlement numéro 175-10 ».

**10. DÉVELOPPEMENT CULTUREL (PROGRAMME VVAP)**

Aucun sujet n'est discuté.



2011-04-163-C

## 11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 11.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 31 mars 2011

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 31 mars 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 31 mars 2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-164-C

### 11.2 Conformité du projet de biométhanisation de la SÉMER au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC

**ATTENDU** que dans son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC de Rivière-du-Loup prévoyait étudier dès 2008 la possibilité et la pertinence d'implanter une collecte à trois voies dans les municipalités les plus peuplées, et que cette étude devait également vérifier la possibilité d'implanter un centre régional de traitement et de valorisation des résidus organiques;

**ATTENDU** qu'en 2007, la MRC a fait réaliser une étude de faisabilité technico-économique sur la gestion intégrée des matières putrescibles;

**ATTENDU** qu'à la suite de cette étude, le conseil de la MRC a poursuivi sa réflexion, notamment par le biais de son comité sur la gestion des matières résiduelles, et que ledit conseil a choisi de préconiser la mise en place d'une collecte à 3 voies et le recours à la technologie de méthanisation pour le traitement des matières résiduelles organiques ainsi recueillies sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Mario Landry et résolu :

**QUE** ce conseil atteste que le projet de biométhanisation des matières résiduelles de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) est conforme aux orientations de son Plan de gestion des matières résiduelles adopté le 19 février 2004.

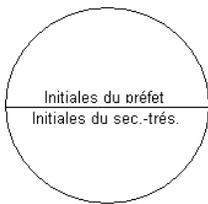
**Adoptée à l'unanimité.**

## 12. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES (TPI)

2011-04-165-C

### 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif et suivi des recommandations

Le procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur le territoire public intramunicipal de la MRC tenue le 14 avril 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.



2011-04-166-C

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault  
appuyé par le conseiller André Roy  
et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur le territoire public intramunicipal de la MRC de Rivière-du-Loup tenue le 14 avril 2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12.2 Autorisation de signature de la Convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le Groupement forestier et agricole Taché et des autres documents s'y rattachant**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de convenir d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) pour 2011-2012 avec les volumes par essence fournis par le Forestier en chef;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales déléguées (TPI) cette année;

**ATTENDU** la recommandation du Comité multiressource consultatif à sa réunion du 14 avril 2011 de signer ladite convention;

**ATTENDU** que le rapport de vérification des travaux réalisés en 2010 préparé par l'ingénieur forestier conseil de la MRC, monsieur Robert Giguère atteste la conformité des travaux au Plan d'aménagement intégré des TPI déléguées de la MRC, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;

**ATTENDU** qu'un protocole d'entente pour le financement des travaux sylvicoles sur TPI doit intervenir entre la MRC, la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent et Forêt Québec, avec un financement défini, financement provenant du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris  
appuyé par le conseiller Mario Landry  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le préfet monsieur Michel Lagacé, à signer, pour et au nom de la MRC, une Convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le Groupement forestier et agricole Taché prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012 visant l'ensemble des lots publics intramunicipaux délégués à l'exception des lots concernés par un droit minier, de ceux de l'aire récréative en bordure de la rivière Verte dans St-Antonin, de ceux dans l'aire urbaine de Saint-Hubert, de ceux destinés à la vente et de ceux désignés comme territoire d'intérêt écologique au Plan d'aménagement intégré dans Cacouna;
- 2) autorise monsieur Robert Giguère, ingénieur forestier conseil pour la MRC, à émettre un permis d'intervention au Groupement forestier et agricole Taché après vérification de la conformité du Plan annuel d'intervention qui sera soumis par le Groupement pour consultation au service d'aménagement de la MRC et, s'il y a lieu, au comité multiressource consultatif;
- 3) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente pour le financement des activités du *programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II)* année 2011-2012;



**QU'**une copie de cette convention soit transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune aux fins de facturation du bénéficiaire de la CvAF relativement à la contribution qu'il faut payer au Fonds forestier.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 13. COURS D'EAU ET GESTION PAR BASSIN VERSANT

2011-04-167-C

#### 13.1 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau ruisseau des Castors (no 14102) à Saint-Épiphane

**ATTENDU** qu'une demande d'intervention a été déposée en septembre 2010 pour que des travaux soient réalisés dans le cours d'eau ruisseau des Castors (no 14102) dans Saint-Épiphane;

**ATTENDU** l'entente verbale relative à la nature des travaux et à la répartition des coûts intervenue entre les propriétaires concernés par les travaux;

**ATTENDU** les recommandations du coordonnateur à la gestion des cours d'eau contenues dans son rapport sur l'opportunité de faire les travaux déposés aux conseillers avant la présente séance;

**ATTENDU** que les plans et devis existants du cours d'eau ont été jugés valides et peuvent être réutilisés pour les présents travaux;

**ATTENDU** que les demandeurs sont des producteurs agricoles qui souhaitent bénéficier du programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ;

**ATTENDU** que les coûts totaux des travaux seront facturés à la municipalité concernée sous forme de quotes-parts et incluront des frais administratifs de 10 % et que la municipalité aura la responsabilité de facturer les propriétaires concernés selon l'entente prise;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

**QUE** ce conseil :

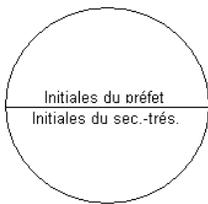
- 1) décrète la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau ruisseau des Castors (no 14102) dans Saint-Épiphane sur environ 2 200 m sur les lots 22c, 22d, 23a, 23b, 24, 24a, 24c, 24<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> rang;
- 2) autorise le service de l'aménagement du territoire de la MRC, et le cas échéant le directeur général, à faire toutes les démarches inscrites à l'Annexe E (à partir du point 10) de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC;
- 3) autorise le directeur général à inviter des entrepreneurs à faire une soumission, d'une part, pour les travaux d'excavation et, d'autre part, pour les travaux d'ensemencement des talus.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-168-C

#### 13.2 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau du Petit Lac (no 7579) à Cacouna

**ATTENDU** qu'une demande d'intervention a été déposée en août 2006 pour que des travaux soient réalisés dans le cours d'eau ruisseau Petit Lac (no 7579) dans Cacouna;



**ATTENDU** l'entente verbale relative à la nature des travaux et à la répartition des coûts intervenue entre les propriétaires concernés par les travaux;

**ATTENDU** qu'une entente écrite entre les propriétaires concernés par les travaux sera signée;

**ATTENDU** les recommandations du coordonnateur à la gestion des cours d'eau contenues dans son rapport sur l'opportunité de faire les travaux déposés aux conseillers avant la présente séance;

**ATTENDU** que les plans et devis existants du cours d'eau ont été jugés valides et peuvent être réutilisés pour les présents travaux;

**ATTENDU** que les demandeurs sont des producteurs agricoles qui souhaitent bénéficier du programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ;

**ATTENDU** que les coûts totaux des travaux seront facturés à la municipalité concernée sous forme de quotes-parts et incluront des frais administratifs de 10 % et que la municipalité aura la responsabilité de facturer les propriétaires concernés selon l'entente prise;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

**QUE** ce conseil, conditionnellement à la signature de l'entente par les propriétaires :

- 1) décrète la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau du Petit Lac (no 7579) dans Cacouna sur environ 1 100 m sur les lots 11, 13, 17, 18, 19, 20, 25, 26 et 30 du 1<sup>er</sup> rang et sur les lots 259, 260, 261, 262, 263, 264, 266 et 267 du 2<sup>e</sup> rang;
- 2) autorise le service de l'aménagement du territoire de la MRC, et le cas échéant le directeur général, à faire toutes les démarches inscrites à l'Annexe E (à partir du point 10) de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC;
- 3) autorise le directeur général à inviter des entrepreneurs à faire une soumission, d'une part, pour les travaux d'excavation et, d'autre part, pour les travaux d'ensemencement des talus.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-169-C

**13.3 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Juste Plourde (no 4155) à Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** qu'une demande d'intervention a été déposée en avril 2009 pour que des travaux soient réalisés dans le cours d'eau Juste Plourde (no 4155) dans Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** l'entente verbale relative à la nature des travaux et à la répartition des coûts intervenue entre les propriétaires concernés par les travaux;

**ATTENDU** qu'une entente écrite entre les propriétaires concernés par les travaux sera signée;

**ATTENDU** les recommandations du coordonnateur à la gestion des cours d'eau contenues dans son rapport sur l'opportunité de faire les travaux déposés aux conseillers avant la présente séance;

**ATTENDU** que les plans et devis existants du cours d'eau ont été jugés valides et peuvent être réutilisés pour les présents travaux;



**ATTENDU** que les demandeurs sont des producteurs agricoles qui souhaitent bénéficier du programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ;

**ATTENDU** que les coûts totaux des travaux seront facturés à la municipalité concernée sous forme de quotes-parts et incluront des frais administratifs de 10 % et que la municipalité aura la responsabilité de facturer les propriétaires concernés selon l'entente prise;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault  
appuyé par le conseiller Serge Forest  
et résolu :

**QUE** ce conseil, conditionnellement à la signature de l'entente par les propriétaires :

- 1) décrète la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Juste Plourde (no 4155) dans Rivière-du-Loup sur environ 400 m sur les lots 1002, 1005 et 1007 du 2<sup>e</sup> rang;
- 2) autorise le service de l'aménagement du territoire de la MRC, et le cas échéant le directeur général, à faire toutes les démarches inscrites à l'Annexe E (à partir du point 10) de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC;
- 3) autorise le directeur général à inviter des entrepreneurs à faire une soumission, d'une part, pour les travaux d'excavation et, d'autre part, pour les travaux d'ensemencement des talus.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-170-C

**13.4 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Moreault (no 14454) à Saint-Arsène**

**ATTENDU** qu'une demande d'intervention a été déposée en janvier 2010 pour que des travaux soient réalisés dans la branche 2 du cours d'eau Moreault (no 14454) dans Saint-Arsène;

**ATTENDU** l'entente relative à la nature des travaux et à la répartition des coûts intervenue entre les propriétaires concernés par les travaux;

**ATTENDU** les recommandations du coordonnateur à la gestion des cours d'eau contenues dans son rapport sur l'opportunité de faire les travaux déposés aux conseillers avant la présente séance;

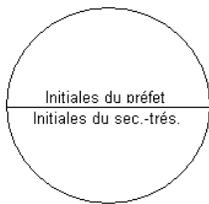
**ATTENDU** que les plans et devis existants du cours d'eau ont été jugés valides et peuvent être réutilisés pour les présents travaux;

**ATTENDU** que les demandeurs sont des producteurs agricoles qui souhaitent bénéficier du programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ;

**ATTENDU** que les coûts totaux des travaux seront facturés à la municipalité concernée sous forme de quotes-parts et incluront des frais administratifs de 10 % et que la municipalité aura la responsabilité de facturer les propriétaires concernés selon l'entente prise;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest  
appuyé par le conseiller André Roy  
et résolu :



**QUE** ce conseil :

- 1) décrète la réalisation de travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Moreault (no 14454) dans Saint-Arsène sur environ 200 m sur le lot 40 du 2<sup>e</sup> rang;
- 2) autorise le service de l'aménagement du territoire de la MRC, et le cas échéant le directeur général, à faire toutes les démarches inscrites à l'Annexe E (à partir du point 10) de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC;
- 3) autorise le directeur général à inviter des entrepreneurs à faire une soumission, d'une part, pour les travaux d'excavation et, d'autre part, pour les travaux d'ensemencement des talus.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-171-C

**13.5 Autorisation de procéder aux travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Lebel (no 2853) à Saint-Arsène**

**ATTENDU** qu'une demande d'intervention a été déposée en décembre 2009 pour que des travaux soient réalisés dans la branche 1 du cours d'eau Lebel (no 2853) dans Saint-Arsène;

**ATTENDU** l'entente verbale relative à la nature des travaux et à la répartition des coûts de la majorité des propriétaires concernés par les travaux;

**ATTENDU** qu'une entente sera signée par les propriétaires concernés s'ils acceptent tous les travaux;

**ATTENDU** les recommandations du coordonnateur à la gestion des cours d'eau contenues dans son rapport sur l'opportunité de faire les travaux déposés aux conseillers avant la présente séance;

**ATTENDU** que les plans et devis existants du cours d'eau ont été jugés valides et peuvent être réutilisés pour les présents travaux;

**ATTENDU** que les demandeurs sont des producteurs agricoles qui souhaitent bénéficier du programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ;

**ATTENDU** que les coûts totaux des travaux seront facturés à la municipalité concernée sous forme de quotes-parts et incluront des frais administratifs de 10 % et que la municipalité aura la responsabilité de facturer les propriétaires concernés selon l'entente prise;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil, conditionnellement à la signature de l'entente par les propriétaires :

- 1) décrète la réalisation de travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Lebel (no 2853) dans Saint-Arsène sur environ 1160 m sur les lots 145, 147 et 152 du 3<sup>e</sup> rang et sur les lots 268, 269, 271, 272 et 273 du 4<sup>e</sup> rang;
- 2) autorise le service de l'aménagement du territoire de la MRC, et le cas échéant le directeur général, à faire toutes les démarches inscrites à l'Annexe E (à partir du point 10) de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC;



- 3) autorise le directeur général à inviter des entrepreneurs à faire une soumission, d'une part, pour les travaux d'excavation et, d'autre part, pour les travaux d'ensemencement des talus.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2011-04-172-C

##### 14.1 Acceptation du renouvellement de la couverture d'assurances générales par la MMQ pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, la MRC de Rivière-du-Loup est devenue membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

**ATTENDU** que la firme PMT Roy, représentant autorisé de la MMQ, a soumis une proposition de renouvellement de la police d'assurance de la MRC dont la prime est en hausse de 1,4 %;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** la MRC de Rivière-du-Loup demeure membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

**QUE** ce conseil autorise le paiement d'une prime au montant de 13 068 \$ (taxes incluses) correspondant à la proposition soumise par la MMQ le 14 avril 2011, et ce, pour la couverture d'assurance de la MRC incluant une couverture de la responsabilité erreurs et omissions pour 3 millions de \$ pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012;

**QUE** ce conseil prend acte que les nouvelles informations visant à mettre à jour le dossier de couverture, notamment l'acquisition de nouvelles compétences de la MRC depuis l'an passé, n'ont pas encore été traitées par la MMQ et pourraient avoir pour effet de réajuster à la hausse ladite prime pour l'année à venir.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 15. ÉVALUATION MUNICIPALE

2011-04-173-C

##### 15.1 Autorisation à madame Julie Avoine d'assister au congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil autorise madame Julie Avoine, chef d'équipe du service d'évaluation, à assister au 47<sup>e</sup> congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec qui se tiendra à Jonquière du 26 au 28 mai 2011;

**QUE** les frais d'inscription au montant de 495 \$ (plus les taxes) et que les dépenses inhérentes à ce déplacement soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives;

**QUE** le temps consacré aux activités même de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les



modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-174-C

**15.2 Autorisation d'embaucher un étudiant en évaluation municipale pour la période estivale**

**ATTENDU** les besoins du service d'évaluation pour la période estivale en ce qui concerne l'inspection des bâtiments résidentiels;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce comité nomme monsieur Keven Ouellet au poste d'inspecteur en évaluation aux conditions suivantes :

- statut : salarié étudiant pour une période maximale de 10 semaines selon les besoins et les budgets disponibles;
- salaire : déterminé par la direction générale;

**QUE** les modalités d'entrée en fonction soient déléguées au directeur général;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-175-C

**16. RATIFICATION DES DÉCISIONS OU DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE TENUE LE 30 MARS 2011**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 30 mars 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil ratifie les décisions prises par le comité administratif lors de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

**17. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DES CARRIÈRES ET DE SABLIERES**

2011-04-176-C

**17.1 Adoption du règlement numéro 178-11 modifiant le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de permettre au conseil de la MRC de modifier exceptionnellement les critères de répartition du fonds**

**ATTENDU** que le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques a été adopté le 14 octobre 2008, par la résolution 2008-307-C;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'ajuster les critères de répartition des sommes versées au fonds régional, dans certaines situations exceptionnelles;



**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 mars 2011;

**ATTENDU** que tous les membres présents de ce conseil déclarent avoir lu le règlement dont copie leur a été transmise dans les délais requis par la loi et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet et la portée de ce règlement ont été mentionnés aux membres du conseil présent;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton  
et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) adopte le règlement numéro 178-11 modifiant le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à faire publier, en temps opportun, un avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

**Adoptée l'unanimité.**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 178-11  
modifiant le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un  
fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies  
publiques, afin de permettre au conseil de la MRC de modifier  
exceptionnellement les critères de répartition du fonds**

---

LE CONSEIL DE LA MRC STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1 : Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

**Article 2 : Modification**

Le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques est modifié par l'ajout de l'article 4.2, à la suite de l'article 4.1 intitulé « Critères d'attribution ». Ce nouvel article se lit ainsi :

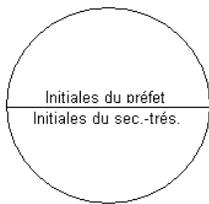
**« Article 4.2 : Dérogation aux critères d'attribution des tonnes-kilomètres**

Le conseil de la MRC peut adopter pour un site donné, par résolution, une dérogation à la règle donnée à l'article 4.1 à l'effet que la distance prise en compte dans le calcul des tonnes-kilomètres pour un site donné est la distance la plus courte entre ce site et le réseau routier supérieur.

Ainsi, le conseil de la MRC peut statuer que, pour un site donné, la distance prise en compte dans le calcul correspond à la longueur d'un itinéraire différent de l'itinéraire le plus court. Il peut aussi statuer que plusieurs itinéraires sont pris en compte dans le calcul. Dans ce cas, il fixe quelle proportion du tonnage déclaré pour ce site sera affectée à chacun des itinéraires reconnus. »

**Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



2011-04-177-C

18. **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**

18.1 **Nomination au poste coopté au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Mario Landry et résolu :

**QUE** ce conseil désigne monsieur Daniel Bérubé, contrôleur des finances et des opérations, Papier White Birch, division F.F. Soucy, à titre de membre, au siège numéro 10 (poste coopté), du conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-178-C

19. **SÉCURITÉ INCENDIE**

19.1 **Autorisation d'ouverture d'un poste à temps partiel d'un coordonnateur(trice) à la sécurité incendie**

**ATTENDU** le départ de monsieur François Isabel en mai 2010;

**ATTENDU** que depuis le poste de coordonnateur à la sécurité incendie est vacant;

**ATTENDU** que l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie exige du personnel pour respecter les engagements et les actions qui y sont inscrits au plan d'action;

**ATTENDU** que ce conseil est informé que des échanges pourraient avoir lieu avec la MRC de Kamouraska afin de valider s'il y a un intérêt commun à se partager les services de la personne qui sera titulaire de ce poste;

**ATTENDU** qu'il est prévu, que ce poste à temps partiel pourra être combiné avec le poste de chef à la prévention pour l'entente intermunicipale en prévention et sécurité incendie en voie de signature entre la MRC et des municipalités de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Raymond Duval, à amorcer le processus de recrutement visant à pourvoir le poste à temps partiel de coordonnateur(trice) à la sécurité incendie et que pour ce faire, il puisse procéder à l'affichage du poste (incluant l'affichage interne et, si nécessaire, à la publication dans les médias appropriés) et à mettre en place un comité de sélection;
- 2) entend procéder à la nomination du titulaire de ce poste de la classe 6 de la convention collective (en voie de renouvellement) sur la base des recommandations du comité de sélection et du directeur général, étant entendu que le comité administratif pourra, si requis pour accélérer le processus, faire de même, ce qui comprend d'accepter toute entente de partage de service avec la MRC de Kamouraska, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité.**



2011-04-179-C

19.2 **Migration des équipements de télécommunication d'urgence vers la technologie numérique**

**ATTENDU** qu'un comité d'implantation de réseau de communication régional d'urgence a été mis sur pied en janvier 2010;

**ATTENDU** que ce comité technique est constitué de représentants des services en sécurité incendie du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que ce comité a le mandat d'énoncer la problématique en matière de communication d'urgence et d'établir les besoins à court, moyen et long terme des services de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que ce comité a également le mandat d'informer et de proposer au conseil de la MRC de Rivière-du-Loup des orientations en matière de communication d'urgence;

**ATTENDU** que le comité est d'avis qu'il est impératif que le réseau de télécommunication soit de technologie numérique, et ce, afin de répondre aux besoins présents et futurs du milieu;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Réal Thibault  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :

**QUE** ce conseil enjoint les services de sécurité incendie des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup et ceux de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie Kamloop de migrer vers la technologie numérique lors du remplacement de leurs équipements de télécommunication;

**QUE** cette migration s'effectue sur une période maximale de 4 ans, à raison de 25 % annuellement pour se terminer le 31 décembre 2015.

**Adoptée à l'unanimité.**

2011-04-180-C

19.3 **Nomination au comité d'analyse et de rédaction de la réglementation applicable sur le territoire de la MRC en matière de prévention et de sécurité incendie**

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de la MRC est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'action de réviser et d'uniformiser la réglementation est prévue à l'an 1 de la mise en œuvre du schéma;

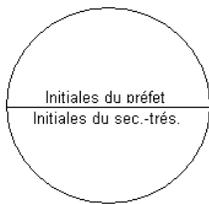
**ATTENDU** que des normes éprouvées de sécurité incendie représentent l'une des façons de réduire les pertes de vies et les pertes matérielles attribuables à l'incendie;

**ATTENDU** l'initiative de la Régie de protection contre l'incendie Kamloop de former un comité d'analyse et de rédaction de la réglementation en matière de prévention de la sécurité incendie;

**ATTENDU** que ce comité aura notamment le mandat de proposer une réglementation en matière de prévention de sécurité incendie qui pourra être disponible pour l'ensemble des municipalités du territoire;

**ATTENDU** l'intérêt de madame Linda Mimeault, adjointe à la direction et responsable des dossiers de la sécurité publique à la MRC, de siéger sur ce comité;

**EN CONSÉQUENCE,**



il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

**QUE** ce conseil nomme madame Linda Mimeault, adjointe à direction, à titre de représentante de la MRC au sein du comité d'analyse et de rédaction de la réglementation applicable sur le territoire de la MRC en matière de prévention et de sécurité incendie.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 20. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

2011-04-181-C

### 20.1 Autorisation d'ouverture d'un poste à temps partiel de chef à la prévention incendie relatif à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie

**ATTENDU** que l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie exige que de la prévention incendie soit effectuée;

**ATTENDU** l'acceptation de l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie par 8 municipalités de la MRC (incluant la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger desservie par la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup);

**ATTENDU** qu'il est prévu que ce poste pourra être combiné avec le poste de coordonnateur à la sécurité incendie attribué à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Raymond Duval, à amorcer le processus de recrutement visant à pourvoir le poste à temps partiel de chef à la prévention incendie et que pour ce faire, il puisse procéder à l'affichage du poste (incluant l'affichage interne et, si nécessaire, à la publication dans les médias appropriés) et à mettre en place un comité de sélection;
- 2) entend procéder à la nomination du titulaire de ce poste de la classe 6 de la convention collective (en voie de renouvellement) sur la base des recommandations du comité de sélection et du directeur général, étant entendu que le comité administratif pourra, si requis pour accélérer le processus, faire de même.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 21. PACTE RURAL

### 21.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 13 avril 2011

#### 21.1.1 Publication d'un livre « Le commerce et la villégiature aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles à Cacouna »/dossier présenté par le journal Épik

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



2011-04-182-C

**21.1.2 Caractérisation des paysages de Notre-Dame-du-Portage/dossier présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage**

**ATTENDU** le dossier présenté par la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 1 329 \$ pour un projet total de 4 429 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 1 329 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, pour la caractérisation des paysages de Notre-Dame-du-Portage;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Municipalité de Notre-Dame-du-Portage) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

**21.1.3 Parcours de « Disc golf »/dossier présenté par la municipalité de Saint-Antonin**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**21.1.4 Agrandissement et mise à niveau du complexe Louis Santerre/dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2011-04-183-C

**21.1.5 Étude des besoins en service de garde/dossier présenté par la Table Famille des 5 Cantons**

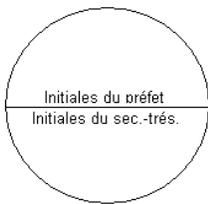
**ATTENDU** le dossier présenté par la Table Famille des 5 Cantons;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 4 540,47 \$ pour un projet total de 15 134,93 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :



**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 4 540,47 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la Table Famille des 5 Cantons pour la réalisation d'une étude afin d'évaluer les besoins en service de garde dans huit municipalités, en vue d'évaluer les alternatives à offrir en terme de services de garde pour les familles de ces communautés;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Table Famille des 5 Cantons) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**

**21.2 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 15 décembre 2010**

2011-04-184-C

**21.2.1 Coopérative de santé de Saint-Hubert/dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert**

**ATTENDU** la résolution 2011-02-104-C par laquelle le conseil de la MRC accordait une aide financière au montant de 10 000 \$ à la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert pour la coopérative de santé;

**ATTENDU** que le versement de l'aide financière était conditionnel à ce qu'il y ait une entente entre la coopérative de santé et un médecin ou un infirmier (ère) praticien (ne) spécialisé (e) et un minimum de 500 membres;

**ATTENDU** que ces conditions ont été remplies par le promoteur;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de verser à la Coop de Solidarité Santé Saint-Hubert, dûment constituée conformément à la Loi sur les coopératives plutôt qu'à la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la Coop de Solidarité Santé Saint-Hubert pour la coopérative de santé;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Coop de Solidarité Santé Saint-Hubert) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité.**



2011-04-185-C

21.3 **Avis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Plan de travail actualisé du Pacte rural**

**ATTENDU** qu'en vertu du Pacte rural 2007-2014 intervenu avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, il est prévu à l'article 4E du protocole d'entente « qu'à chaque année la MRC s'engage à actualiser, à adopter et à déposer auprès de la ministre un plan de travail »;

**ATTENDU** que ce plan de travail a été adopté le 18 octobre 2007 et qu'il a été modifié par la résolution numéro 2008-037-C du 17 janvier 2008;

**ATTENDU** que le plan de travail n'a pas été modifié depuis la résolution adoptée le 17 janvier 2008;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, direction régionale du Bas-Saint-Laurent, que le plan de travail du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup, actualisé et présentement en vigueur, est le plan adopté le 18 octobre 2007 tel que modifié par la résolution numéro 2008-037-C du 17 janvier 2008;
- 2) demande au Ministère, sur réception de la présente résolution et du dépôt du rapport annuel d'activités, de bien vouloir lui verser les montants prévus au Pacte rural pour l'année 2011-2012.

**Adoptée à l'unanimité.**

22. **TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2011-04-186-C

22.1 **Acceptation de la demande de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) visant à réaliser leurs travaux de comptabilité**

**ATTENDU** la demande formulée par le conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) pour que la MRC réalise leurs travaux de comptabilité;

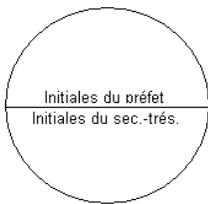
**ATTENDU** que ces travaux ne requièrent que quelques heures par mois;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

**QUE** ce conseil accepte que le personnel de la MRC réalise les travaux de comptabilité de la SÉMER et que le temps consacré à cette tâche soit remboursé par celle-ci à la MRC selon les paramètres convenus avec la MRC.

**Adoptée à l'unanimité.**



2011-04-187-C

23. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (SQ)**

23.1 **Dépôt du rapport trimestriel (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2011) concernant la perception des constats d'infraction**

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du rapport pour la perception des constats d'infraction pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

24. **CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

24.1 **Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 22 mars 2011**

2011-04-188-C

24.1.1 **Coopérative de solidarité Santé de Saint-Hubert/dossier présenté par la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert**

**ATTENDU** le dossier présenté par la Coop de Solidarité Santé Saint-Hubert pour la création d'une coopérative de solidarité en santé où différents services reliés au domaine de la santé seront offerts à la population locale de Saint-Hubert-Rivière-du-Loup et des environs;

**ATTENDU** que le montant de la subvention demandé est de l'ordre de 25 000 \$ pour un projet total de 86 000 \$;

**ATTENDU** l'entente intervenue entre la coopérative de santé et un médecin et que la coopérative compte maintenant près de 750 membres;

**ATTENDU** que le comité de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup recommande au conseil d'accorder l'aide financière de 25 000 \$ pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 25 000 \$, prise à même les fonds de la MRC pour la diversification et l'économie et le développement des territoires en difficulté, à la Coop de Solidarité Santé Saint-Hubert pour la création d'une coopérative de solidarité en santé;
- 2) autorise le directeur général à signer avec la Coop toute entente de financement s'avérant nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

**Adoptée à l'unanimité.**



25. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté

26. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Des questions portent sur les règles d'installation des ponceaux dans les cours d'eau sous juridiction de la MRC, sur une demande d'inclusion au schéma d'aménagement d'une cartographie des milieux humides du territoire et sur la possibilité de poser des questions directement aux vérificateurs lors de la présentation des états financiers durant la séance.

2011-04-189-C

27. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21h10 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris  
et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Michel Lagacé, préfet

---

Raymond Duval, directeur général et  
secrétaire-trésorier